



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU RHÔNE AUX GORGES DE
L'ARDECHE

2 Avenue du Maréchal LECLERC
07700 Bourg Saint Andéol
 Tél : 04 75 54 57 05

Mail : contact@ccdraga.fr

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire 21 mai 2026	
<u>Nombre de conseillers :</u> - en exercice : 35 - présents : 27 - votants : 34	L'an deux mille vingt-six, le vingt et un mai à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le treize mai s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.
M. Daniel Archambault Est élu secrétaire de séance	<u>Titulaires présents :</u> GONNET TABARDEL Françoise ; CHABANIS Alexandre ; DEVE COLLETTE Alexandra ; DI LUNA Kevin ; MAUBERT SEPULVEDA Annie ; MAUBERT Jean Pierre ; ROUX Diane ; BAUR Francis ; SCHOCH Béatrice ; LACROIX Luc ; GUINAULT Thérèse ; COAT Jean-François ; MATTEI Martine ; HAUSHERR François ; RIFFARD-VOILQUE Martine ; MATHON Christophe ; PALMIER Kévin ; FUMAT Amélie ; ARCHAMBAULT Daniel ; BRAVAIS Jean-Luc ; LAURENT Jérôme ; SABATIER Sylvie ; DUBOIS Damien ; ALLEGRE Clément ; PRADIER-LAGET Jérôme ; CHAZAUT Bernard ; DUMARCHE Brigitte <u>Absents excusés ayant donné procuration :</u> LAFONT Agnès (procuration à RIFFARD VOILQUE Martine) ; PORQUET Céline (procuration à CAOT Jean François) ; CHEBOUKI Mouloud (procuration à HAUSHERR François) jusqu'à la délibération n° 2026-107 ; MICHAUD Christiane (procuration à Jérôme LAURENT) ; PUJUGUET-GUIGUE Brigitte (procuration à ALLEGRE Clément) ; CHAUTARD Olivier (procuration à CHAZAUT Bernard) ; ARMAND Marion (procuration à PALMIER Kévin) <u>Absents :</u> HALLYNCK Dominique
<u>Délibération</u> N° 2026-101	<u>Votes :</u> - Pour :32 - Contre :0 - Abstentions :2 (COAT Jean François et PORQUET Céline)
<u>Objet :</u> Election des représentants à l'Agence France Locale – AFL	

Vu

- Les dispositions de l'article L.2121-21 du CGCT,

Considérant

- Le renouvellement des instances communautaires, consécutivement aux renouvellements municipaux,

Mme la présidente rappelle que le conseil communautaire doit procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant pour siéger à l'Agence France Locale

Elle rappelle que le conseil doit désigner les représentants aux organismes extérieurs au scrutin secret, sauf décision unanime du conseil.

Représentant titulaire :

Se porte candidat :

Françoise GONNET TABARDEL

Représentant suppléant :

Se porte candidat :

Martine RIFFARD VOILQUE

Suite au vote, ont été élus comme représentants à l'Agence France Locale : 32 voix pour et 2 abstentions

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>
Françoise GONNET TABARDEL	Martine RIFFARD VOILQUE

Le secrétaire de séance
 M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme
 La Présidente certifie sous sa responsabilité
 Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

